

Séance du 5 avril 2007

Présidence de Jean-Louis Guénet, Président

Ordre du jour

Communications libres

Michel FOUGEREAU : *De l'immunité innée à l'immunité adaptative : un continuum.*

Jean-Pierre JEGOU : *Traitement médical des glaucomes chez les carnivores. Intérêt et place des prostaglandines.*

Josée VAISSAIRE, Claudine Le DOUJET, Agnès FOUET, Patricia SYLVESTRE et Michèle MOCK : *La fièvre charbonneuse (charbon bactérien) : particularités des souches de bacillus anthracis isolées en France.*

Séance du 26 avril 2007

Présidence de Jean-Louis Guénet, Président

Ordre du jour

Communications libres

Paula RISTOW : *La leptospirose : les défis actuels d'une ancienne maladie.*

Jean-François ROUSSELOT : *Diagnostic et traitement des dysrythmies chez le chien : intérêt de l'examen Holter.*

Jean-Lou MARIE, Mickaël BONI et Bernard DAVOUST : *Étiologie des toxi-infections alimentaires. Étude rétrospective de 120 toxi-infections alimentaires survenues en milieu militaire entre 1985 et 2005.*

Actes

Discussion de l'avis sur la proposition de loi relative « au recours à la vivisection et à l'utilisation des animaux domestiques en laboratoires ».

Séance du 10 mai 2007

Présidence de Jean-Louis Guénet, Président

Ordre du jour

Séance thématique : Zoonoses émergentes, fièvre Q, organisée par Jeanne Brugère-Picoux.

Jeanne BRUGÈRE-PICOUX et Angeli KODJO : *Actualités sur les zoonoses émergentes.*

Aurèle VALOGNES et Philippe NICOLLET : *Actualités en matière de diagnostic vétérinaire de la Fièvre Q.*

Hervé TISSOT-DUPONT : *La fièvre Q, clinique et épidémiologie.*

Actes

Réponse au Professeur Bourillet de l'Académie de Pharmacie en vue de l'organisation d'une Journée commune.

Relations avec l'Académie d'Agriculture de France : approbation de la création d'un Groupe de travail mixte sur la "Qualité sanitaire des Produits animaux" et d'une séance conjointe sur les "Mesures de Prophylaxie sanitaire et leur acceptabilité".

Proposition d'une réunion conjointe avec l'Académie Nationale sur le thème de l'antibiorésistance.

Adoption de l'avis sur la proposition de loi relative « au recours à la vivisection et à l'utilisation des animaux domestiques en laboratoires ».

Présentation des comptes de l'exercice 2006, avec avis des commissaires aux comptes. Présentation et adoption du rapport financier.

Séance du 24 mai 2007

Présidence de Jean-Louis Guénet, Président

Ordre du jour

Séance thématique : L'Agressivité du Chien, organisée par Claude MILHAUD et Jean-Michel MICHAUX.

Jean-Marie GIFFROY : *La domestication du Chien.*

Bertrand DEPUTTE : *Le comportement d'agressivité chez le Chien.*

Colette ARPAILLANGE : *Diagnostic et pronostic des troubles de l'agressivité.*

Isabelle VIEIRA : *Étiologie et traitement des troubles de l'agressivité.*

Séance du 7 juin 2007

Visite du Centre de Dozulé (Calvados)

Une quinzaine de collègues, conduits par le Président J.-L. Guénet et le Secrétaire Général H. Brugère, ont suivi la visite de l'Institut de Pathologie du Cheval, situé sur une douzaine d'hectares à Goustranville, près de Dozulé dans le Calvados ; l'Académie répondait à l'invitation du Professeur Jean-Marie Denoix, directeur du CIRALE et du Docteur Claire Laugier, directrice du Laboratoire d'Études et de Recherches en Pathologie équine. Le Conseil régional (CR) de Basse Normandie a fortement aidé à la création et au développement de cet Institut en raison de l'importance économique de la filière équine dans la région.

La matinée a été consacrée à la visite du Centre d'Imagerie et de Recherches sur les Affections Locomotrices Équines (CIRALE), en fonctionnement depuis 1999. Exploité par l'École Nationale vétérinaire d'Alfort dans le cadre d'une convention avec le CR de Basse Normandie, ce centre a une triple vocation : diagnostic, recherche et enseignement ; son activité clinique lui assure l'autofinancement de son fonctionnement, dont celui de 13 salariés (personnels techniques et résidents). L'Académie avait déjà eu connaissance des recherches poursuivies par l'équipe des Professeurs J.-M. Denoix et N. Denoix-Crevier, lors de plusieurs présentations à Paris, dont les plus récentes, celles de la séance du 4 mai 2006, ont décidé de cette visite (Bull. Acad. Vét. de France, 2007 : 160, 19-31). Aussi, le Professeur JM Denoix a-t-il focalisé son exposé et la visite sur les moyens diagnostiques remarquables dont dispose son équipe, moyens utilisés selon un protocole rigoureux. Un examen clinique classique est effectué, examen physique mais aussi dynamique, le cheval pouvant être filmé sous toutes les

allures, sur des sols variés, les images étant enregistrées sur caméscope pour affiner l'observation. Le choix de la technique d'imagerie dépend de cet examen préliminaire. L'échographie et la radiographie suffisent généralement pour assurer un diagnostic. La technique « vidéo » est aussi utilisée dans le cadre de la médecine sportive pour des chevaux de compétition ; ceux-ci sont engagés sur un tapis roulant dont on peut faire varier la vitesse : outil de diagnostic des affections locomotrices de ces sportifs, elle est aussi outil de recherche pour l'analyse cinématique du mouvement dans les conditions physiologiques. Pour des examens plus approfondis, le CIRALE possède un équipement unique de scintigraphie et d'imagerie par résonance magnétique (IRM), matériels conçus pour les examens en médecine humaine et adaptés à la médecine du cheval. La scintigraphie peut se réaliser sur le corps entier ; outil de dépistage d'anomalies osseuses, elle permet en particulier de révéler des fractures de fatigue, invisibles par les autres techniques. L'IRM est utilisée pour des examens localisés, ciblés sur la partie basse des membres et la tête. Le CIRALE est un centre unique en son genre où l'ensemble des données recueillies par la clinique sert de base pour l'enseignement universitaire et post-universitaire et nourrit la réflexion scientifique à l'origine de projets de recherche originaux. En retour, les résultats des recherches menées sur le centre sont immédiatement utilisables pour améliorer les moyens de diagnostic.

Le groupe de l'Académie a été reçu, dans l'après-midi, par C. Laugier qui nous a présenté son laboratoire, un des 12 laboratoires de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (AFSSA). Il a pour objectif l'étude des maladies infectieuses et parasitaires des équidés en s'appuyant sur quatre services. Le ser-

vice d'épidémiologie gère le réseau national d'épidémiosurveillance des pathologies équinnes (RESPE), en particulier des syndromes respiratoires d'origine virale et des affections neurologiques d'origine infectieuse. Il mène localement des enquêtes épidémiologiques dans les élevages bas-normands présentant un taux de mortalité ou de morbidité anormalement élevé. Les missions du service de microbiologie-immunologie sont d'améliorer les techniques de diagnostic, de promouvoir de nouveaux vaccins en vue de la prophylaxie médicale, d'étudier l'immunogénicité et le pouvoir pathogène des agents infectieux équinns. Il étudie actuellement les facteurs de virulence de l'agent pathogène de la rhodococcose du poulain, mettant au point un vaccin en cours d'essais sur le terrain, et il développe les outils moléculaires pour le diagnostic et la caractérisation de l'agent pathogène responsable de la métrite contagieuse équine. Le service de parasitologie a pour rôle d'améliorer les techniques de diagnostic des maladies parasitaires et de recommander des méthodes de prophylaxie dans les élevages équinns. Il a entrepris, par exemple, une étude de l'influence du climat de la région, sur le cycle biologique des larves L3 des strongles

gastro-intestinaux. Le service d'anatomie pathologique est remarquablement équipé et réalise les autopsies à la demande des professionnels ; de ce fait, en rassemblant les données histo-pathologiques dans le cadre des interactions hôte-agent infectieux ou parasitaires, il constitue un réel observatoire des maladies équinnes à partir des autopsies pratiquées. Outre les activités de recherche et développement entièrement au service de la pathologie équine, le laboratoire est aussi engagé dans des formations sur la pathologie néonatale et parasitaire des équidés. Il organise des stages d'initiation aux techniques d'autopsie et de laboratoire et à la pratique de l'épidémiologie.

En résumé, le groupe de l'Académie vétérinaire a découvert un ensemble, entre les deux structures, d'une quarantaine de spécialistes dont les activités sont entièrement consacrées à la pathologie du cheval, que la Région de Basse Normandie a su conforter sur un site exceptionnel, grâce à des aides financières bien ciblées portant à la fois sur les bâtiments, l'équipement et sur des programmes de recherches, en complément de dotations d'origine nationale et/ou européenne.

Séance du 21 juin 2007

Présidence de Jean-Louis Guénet, Président

Ordre du jour

Communications libres

Marc ELOIT : *Zoonoses virales et mécanismes de franchissement de la barrière d'espèce.*

Hervé NAVETAT : *La réhydratation du veau : présentation d'un système expert.*

Hervé BOURHY : *Actualités sur la rage.*

Réception de Madame Maryse HURTREL.

Présentations

Claude Milhaud : *L'équilibre émotionnel du Chiot, Guide de bonnes pratiques de Laurence DILLÈRE-LESSEUR, éditions du Point vétérinaire.*

Jeanne BRUGÈRE-PICOUX : *Virus émergents, vers de nouvelles pandémies ? de Claude CHASTEL, Éditions Vuibert-Adapt-Snes.*

Actes

Délibération et adoption de l'avis sur l'exercice de la médecine vétérinaire rurale.

Nomination de la commission n° 1 des élections.

Avis sur la prévention des accidents par morsures de chien

L'Académie Vétérinaire de France :

observant :

- que l'espèce canine, présente dans plus d'un foyer français sur trois, y joue un rôle social significatif ;
- que les accidents par morsures de chiens constituent un authentique problème de société, et très certainement de santé publique, tant par leur fréquence que par leur gravité ;
- que la loi 99-5, du 6 janvier 1999, vise essentiellement la maîtrise des risques induits par l'utilisation délictueuse de chiens des races dites « d'attaque » ou « de garde et de défense » ;

considérant :

- que les chiens de toutes les races peuvent présenter des réactions agressives dont la gravité est liée à la taille et à la puissance de la race considérée ;
- que l'on distingue schématiquement trois grandes catégories de comportements agressifs aboutissant à des morsures :
 - des réactions de défense, normales dans l'espèce canine, et émises en réponse à des attitudes humaines inadéquates,
 - des agressions qui, par leur mode de déclenchement ou par leur intensité, signent une atteinte pathologique du comportement de l'animal,
 - enfin, d'éventuelles agressions dont l'origine réside dans une orientation délictueuse d'un comportement le plus souvent conditionné chez le chien ;
- qu'une réduction significative des accidents par morsures, hors délinquance, suppose la mise en place d'une politique globale, de longue haleine, qui concerne les éleveurs, les propriétaires de chiens et le grand public, et qui ne portera ses fruits qu'à moyen ou long terme.

recommande :

- que la réglementation de l'élevage et de la commercialisation des chiens garantisse la remise au public d'animaux sains sur le plan comportemental ;
- que cet objectif soit poursuivi en limitant la pratique de l'éle-

- vage aux éleveurs qualifiés, en s'assurant, par une certification spécifique, de leurs compétences dans le domaine comportemental, et en formalisant le suivi du développement des chiots, en particulier, pendant leur phase de socialisation et de familiarisation à l'environnement humain ;
- que la sélection génétique pratiquée par les associations canines et les éleveurs vise à éliminer systématiquement les lignées présentant une agressivité pathologique ;
- que la commercialisation des chiots soit strictement encadrée, tant sur le plan national qu'international ;
- que la puissance publique et les professionnels développent une politique structurée d'information et de formation au profit des propriétaires, afin que ces derniers, suffisamment prévenus, évitent des attitudes inappropriées susceptibles d'induire chez leurs chiens des troubles de comportement à l'origine d'épisodes agressifs tant au sein des familles que vis-à-vis de tiers ;
- que les responsables des collectivités locales bénéficient, en ce domaine, d'informations et de formations adaptées à leurs responsabilités ;
- que le grand public, notamment les enfants et leurs parents, soit convenablement informé des attitudes susceptibles de déclencher une réaction agressive, normale mais éventuellement dangereuse, de la part d'un chien familier ou inconnu ;
- que les chiens ayant mordu ou identifiés comme dangereux fassent l'objet d'un suivi réglementé, dans le cadre légal du mandat sanitaire, et dont l'objectif serait la prévention des récurrences par l'intervention coordonnée des vétérinaires sanitaires, des vétérinaires comportementalistes et des éducateurs canins ;
- que dans le but d'assurer une base solide à cette politique globale de prévention, soit constituée une référence statistique nationale et que soient réalisées des études scientifiques permettant de valider les méthodes standardisées indispensables à l'expertise de l'agressivité pathologique du chien.

Avis adopté par l'Académie Vétérinaire de France, lors de sa séance du 8 février 2007, à l'unanimité des membres présents.

Avis sur la proposition de loi relative "au recours à la vivisection et à l'utilisation des animaux domestiques en laboratoires",

déposée par Mr. le Député Flory.

L'Académie Vétérinaire de France a pris connaissance de la proposition de loi relative « au recours à la vivisection et à l'utilisation des animaux domestiques en laboratoires », déposée le 15 février 2007, par Monsieur le Député Jean-Claude Flory. Elle considère que l'exposé des motifs présentés dans ce projet de loi est formulé en termes passésistes et qu'il ignore délibérément et de manière surprenante la réalité du cadre actuel de la démarche expérimentale dans les sciences du Vivant.

L'Académie Vétérinaire de France rappelle :

- que les progrès de la connaissance dans les Sciences biologiques et médicales sont dus, pour l'essentiel, à la démarche expérimentale ;
- que tous les organismes de recherche, français et internationaux, ont recours à l'animal dans leurs approches des mécanismes biologiques fondamentaux, notamment de ceux qui sont relatifs à une meilleure connaissance de la pathogenèse. Cette approche est particulièrement indispensable lorsqu'il s'agit de la mise au point de nouveaux moyens de prévention ou de traitement des maladies humaines ou animales ;
- que le recours à l'expérimentation animale est une obligation légale pour la constitution des dossiers relatifs à la mise sur le marché de nouveaux médicaments ;
- que les méthodes susceptibles de se substituer à l'utilisation d'animaux dans la démarche expérimentale sont très souvent conçues et développées par ces mêmes organismes de recherche, compte tenu de leurs intérêts éthiques, scientifique et économique ;
- que des difficultés théoriques et pratiques limitent encore sérieusement la généralisation de méthodes faisant appel à des modèles informatiques (dits *in silico*) ou à des cultures de cellules ou de tissus (modèles dits *in vitro*) ;
- que l'expérimentation sur animaux vivants fait l'objet d'une réglementation précise, appliquée dans la plupart des pays de l'Union Européenne (Directive Européenne 86/609, transcrite en droit français par le Décret 87-848 du 19 octobre 1987 et complétée par le Décret n° 2001-464 du 29 mai 2001). Cette réglementation se matérialise par des autorisations données aux personnes qualifiées, par l'agrément des établissements destinés à l'expérimentation animale et par le strict contrôle de l'origine des animaux utilisés. À cette réglementation s'ajoute, depuis 2001, l'obligation faite aux chercheurs de justifier l'utilisation d'animaux vivants dans leurs programmes expérimentaux. Les articles 521-1 ; 511-1 et 511-27 du code pénal sont applicables en cas de non-respect de ces textes ;

- qu'au-delà de la stricte application de la réglementation, un accompagnement éthique de la démarche expérimentale a été spontanément et progressivement mis en place dans notre pays, à partir de 1992, afin de contribuer au respect de la vie et du bien-être animal.

L'Académie Vétérinaire de France attire l'attention sur les conséquences que pourrait avoir l'interdiction de l'expérimentation sur animaux vivants, objet de la proposition de loi de Monsieur le Député Jean-Claude Flory.

Cette interdiction :

- entraînerait la disparition, dans notre pays, de l'essentiel de la recherche en Biologie et en Médecine avec son cortège de conséquences graves et peut-être même irréversibles aux niveaux médical, sanitaire et social, en raison notamment de l'interruption de l'innovation dans les domaines du médicament et des vaccins ;
- induirait, en relation avec la disparition de la recherche, une régression certaine du niveau de l'enseignement supérieur dans les domaines biomédicaux ;
- exclurait la réalisation de tests prévus par la réglementation des contrôles sanitaires et toxicologiques ; ceci entraînerait une élévation importante des risques sanitaires, notamment dans les domaines alimentaire ou environnemental ;
- serait immanquablement à l'origine de la délocalisation de la recherche pharmaceutique et du contrôle de production des médicaments et vaccins dans des pays ayant une législation plus permissive, avec de graves conséquences économiques et sociales.

En conséquence, l'Académie Vétérinaire de France recommande :

- le retrait de la proposition de loi de Monsieur le Député Jean-Claude Flory ;
- le soutien des recherches conduisant à la mise au point de méthodes fiables dans leur capacité à se substituer, autant que faire se peut, à l'expérimentation sur animaux vivants ;
- le soutien au développement de toutes les méthodes susceptibles d'améliorer la bien-être des animaux utilisés et de réduire le nombre de ces derniers, en particulier, en favorisant la création de banques de données spécialisées, afin de limiter les risques de redondance pouvant apparaître entre divers projets d'expérimentation.

Avis adopté par l'Académie Vétérinaire de France, lors de sa séance du 10 mai 2007, à l'unanimité des membres présents.

